



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIAIA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## Rapport d'information du Conseil communal

**en réponse au postulat du 14 avril 2008 relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité**

(du 19 janvier 2011)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Introduction**

Lors de sa séance du 14 avril 2008, à l'occasion de l'examen de la demande de crédit de CHF 1'546'340.- pour la réfection des terrains synthétiques du Collège de la Charrière et du Stade de la Charrière, votre Conseil acceptait à l'unanimité le postulat suivant :

#### **Réfection des terrains synthétiques**

*Nous demandons au Conseil communal de dresser rapidement un état des lieux des infrastructures sportives en ville en étant particulièrement attentifs à l'état préoccupant du terrain des Forges. Sur la base de cette étude, nous demandons que soient fixées les mesures d'investissements à prendre ainsi qu'un calendrier et les priorités des rénovations.*

Le Conseil communal l'avait également accepté car, de fait, l'étude demandée avait déjà commencé.

Dans le présent rapport, nous avons dressé un état des lieux de nos infrastructures sportives le plus exhaustif possible. Ce constat objectif doit permettre de déterminer au mieux les investissements nécessaires ces prochaines années pour garantir la pérennité de nos installations. La Ville de La Chaux-de-Fonds a fait office de pionnière en matière d'infrastructures sportives dans les années 1950 et 1960, il faut bien reconnaître que, pour diverses raisons, l'entretien de ce parc a été déficient durant les trois dernières décennies. Cela nous place devant la nécessité de consentir des investissements importants dans le seul but de réhabiliter les infrastructures existantes. Pour certaines constructions de notre parc les indications reçues par les architectes et les ingénieurs que nous avons consultés ne laissent que peu de doute sur l'urgence des interventions à réaliser. Certaines installations sont dans un état de délabrement avancé et nécessiteront une intervention rapide, faute de quoi nous n'aurons pas d'autres choix que de devoir les désaffecter. D'autres sont dans un état satisfaisant mais il s'agit d'éviter qu'elles ne se dégradent.

Par ailleurs la pratique sportive, les standards et les normes ont évolué. Plusieurs de nos installations ne répondent actuellement plus, ou pas complètement, aux exigences actuelles tant du point de vue de l'attractivité, de l'hygiène, de la sécurité ou des normes édictées par les fédérations.

Il est également nécessaire de prendre en compte la responsabilité que la Ville a de promouvoir le mouvement. Ce paramètre est devenu une des préoccupations majeures de la Confédération. Cette politique fédérale poursuit plusieurs objectifs et notamment celui de contribuer ainsi à une meilleure prévention en matière de santé publique (lutte contre l'obésité, maladies cardio-vasculaires, etc.) et ainsi de contenir l'augmentation des coûts. Cette politique tend également à favoriser la cohésion nationale, interculturelle et intergénérationnelle et à offrir un encadrement extrascolaire stimulant et sain à la jeunesse.

C'est aussi dans cette perspective que la réhabilitation de nos infrastructures s'inscrit, à savoir la réalisation de cet objectif de la politique des sports : augmenter de 1% par année la part de population pratiquant régulièrement une activité physique.

La réhabilitation de nos infrastructures devrait se concentrer dans un premier temps sur les deux objets principaux que sont le Centre sportif des Mélèzes avec les sports de glace et d'eau et le Centre sportif de la Charrière avec sa salle triple polyvalente, sa piste d'athlétisme et ses terrains verts. L'objectif devrait être de garantir des infrastructures simples fonctionnelles et répondant aux exigences légales pour le public d'aujourd'hui et celui des générations futures.

Le présent rapport a donc pour objectif, en s'appuyant sur l'état des lieux de nos infrastructures, de vous proposer un plan directeur de réhabilitation sur trois ou quatre législatures qui tienne compte des possibilités financières de notre ville.

### **Evolution et réorganisation du Service des sports**

Le départ à la retraite de l'ancien chef du Service des sports au 30 mai 2008 a donné l'occasion, comme cela a été le cas dans d'autres situations similaires, de remettre à plat le fonctionnement et l'organisation du service. Cette réflexion a été conduite entre 2007 et début 2008 et a déployé ses effets depuis l'été de cette même année. Pour mémoire le Conseil communal a retenu les options suivantes qui se traduisent dans l'organigramme joint au présent rapport (annexe 1) :

- Nomination du nouveau chef de service ;
- Maintien de la gestion des infrastructures sportives (et du personnel) au Service des sports
- Remplacement du poste d'adjoint au chef de service par la création d'un poste de « responsable des infrastructures sportives » ;
- Réorganisation des équipes dédiées par sites en une seule équipe ;
- Création d'équipes transversales organisées par secteur de compétences (eau, glace et vert) ;
- Clarification des collaborations et des procédures avec le Service architecture et bâtiments.

Après l'entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2008 du nouveau responsable des infrastructures sportives, une analyse menée par ce dernier, avec l'appui du Service des ressources humaines, mettant en corrélation les tâches attendues, l'application de la réglementation et les ressources à disposition a mis en évidence une sous-dotation du service. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a dû consentir à une augmentation des ressources à disposition et accorder une dotation supplémentaire de 1.4 ETP. Il faut souligner que, compte tenu de la nouvelle organisation mise en

place (redéfinition et reclassification de certaines fonctions) et des nouveaux moyens accordés, la masse salariale est restée globalement identique. Pour conclure sur cette question des effectifs du service, il convient de signaler que le Conseil communal compte notamment sur la réorganisation du secrétariat du dicastère consécutive à l'engagement d'une nouvelle secrétaire de direction et à l'entrée en fonction de l'administrateur du dicastère pour répondre aux impératifs du service. Par ailleurs, et à budget constant, il a confié un mandat de 20% pour l'organisation des manifestations.

Conséquence à la fois de cette réorganisation en profondeur du service, de la prise de conscience de la nécessité de mieux entretenir les infrastructures et de rattraper les entretiens différés, les enveloppes budgétaires (fonctionnement) ont été augmentées dès 2010 pour un montant de l'ordre de CHF 120'000.-. Cette augmentation est notamment perceptible au niveau des dépenses liées à l'entretien des installations et des bâtiments.

Par ailleurs, les montants consentis en termes d'investissements ont également été revus à la hausse.

Les crédits spéciaux (budget) ont évolué de la manière suivante :

- 2007 : CHF 80'000.-
- 2008 : CHF 120'000.-
- 2009 : CHF 465'000.-
- 2010 : CHF 165'000.- (CHF 465'000.- avant l'amendement limitant l'enveloppe des investissements. Pour la plupart ces dépenses ont dû être reportées sur l'année suivante) ;
- 2011 : CHF 575'000.-

Les crédits accordés par le Conseil général (budget brut) ont évolué de la manière suivante :

- 2007 : CHF 400'000.- pour les vestiaires du terrain des Forges ;
- 2008 : CHF 1'550'000.- pour la réhabilitation du terrain synthétique du Collège et du Centre sportif de la Charrière (celui du Centre sportif n'a finalement pas été réalisé devant l'impossibilité d'homologuer ce terrain) ;
- 2008 : CHF 4'625'000.- pour la construction de la halle Volta (salle de gymnastique double) ;

- 2009 : CHF 2'000'000.- pour la réhabilitation du terrain synthétique des Forges ;
- 2010 : CHF 4'250'000.- pour la rénovation du Pavillon des sports (réalisation reportée dans le but d'obtenir un meilleur subventionnement du Canton);
- 2011 : CHF 5'750'000.- pour la rénovation du Pavillon des sports (4.25 millions reportés de 2010) et pour la mise aux normes sécurité de la Patinoire des Mélèzes (1.5 millions).

## **Méthodologie**

Afin d'établir le présent rapport, la méthodologie suivante a été retenue:

- Prise en compte des politiques fédérales et cantonales ainsi que du rapport d'information sur la politique des sports validé le 29 août 2006 par le Conseil général ;
- Programme de la législature 2008 – 2012 ;
- Inventaire exhaustif des besoins (voir annexe 2 : état des lieux des infrastructures sportives) ;
- Séance stratégique du Conseil communal (en présence du chef du service et du responsable des infrastructures) ;
- Séances de la Commission des sports ;

Ces réflexions et échanges ont permis de dégager, ou confirmer, les priorités selon lesquelles le Service des sports devrait déployer ses efforts ces prochaines années et aboutir à une planification des investissements nécessaires.

## **Priorités**

Pour l'essentiel les priorités retenues confirment les orientations déjà prises et décrites dans le Rapport d'information sur la politique des sports approuvé par votre Autorité le 29 août 2006 (PV pages 2524 et suivantes) et celles qui figurent dans le programme de la législature 2008 – 2012. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Réhabilitation des infrastructures existantes :
  - Il s'agit de « la priorité des priorités » car compte tenu de l'état des lieux exhaustif effectué, il apparaît que pour certaines de nos installations il s'agira d'intervenir relativement rapidement ou, à défaut, de devoir procéder à leur désaffectation et à leur démolition ;

- Cela implique également que les efforts financiers de la Ville doivent se concentrer exclusivement sur des projets de réhabilitation ou de remplacement d'infrastructures existantes et renoncer ces prochaines années à soutenir ou développer des projets nécessitant la construction de nouvelles infrastructures ;
  - Constatant que ces dernières années, à force de vouloir « faire au moins coûtant », des travaux ont été réalisés sans tenir compte de certains impératifs, par exemple l'absence d'arrosage automatique sur le terrain synthétique du Collège de la Charrière ou encore le fait d'avoir laissé une partie de l'ancienne installation des compresseurs de la patinoire (tubes amenant l'ammoniac) qui pose maintenant des problèmes de maintenance et augmente le coût de l'entretien. Les rénovations à venir doivent être effectuées en tenant compte du besoin réel, sans luxe ni ostentation, et en permettant d'atteindre des objectifs ambitieux en terme d'économies d'énergies.
  - Il faut également tenir compte des évolutions et des besoins de notre société. Certaines pratiques sportives ont tendance à tomber en désuétude alors que d'autres se développent ;
2. Sports pour tous (juniors, adultes, seniors) favorisant l'intégration sociale et intergénérationnelle :
- La planification des réhabilitations de nos infrastructures doit tenir compte de cet objectif général ;
  - Il s'agit d'une volonté politique claire, en harmonie avec les politiques fédérales et cantonales, qui vise à utiliser au mieux la politique des sports comme outil d'intégration, compris au sens large du terme ;
  - Cela rejoint également la volonté de promotion du mouvement comme outil de promotion de la santé et, ce faisant, comme outil devant permettre une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de la santé ;
  - Cela implique la confirmation que le soutien à la pratique du sport d'élite, sous réserve des contraintes normatives (sécurité, techniques, etc.), n'est pas prioritaire ;
3. Promotion du sport (Midi Tonus, accueil de manifestations d'envergure régionale, nationale voire internationale, etc.) et valorisation de la Ville de La Chaux-de-Fonds comme site propice à l'exercice du sport :

- La promotion du sport répond à un double objectif. D'une part elle rejoint la logique exposée au point 2 ci-dessus et, d'autre part, elle a également un impact positif sur la vie associative locale et sur l'image de notre cité ;
- L'accueil de manifestations ponctuelles telles que les WMOC (championnat mondial masters de course d'orientation), Spécial Olympics (en collaboration avec Le Locle comme organisateur principal), le Tour de Franche Comté (2010-2011-2012) ou récurrentes comme « La Trotteuse Tissot » ou encore le Résisprint sont très positives pour une ville comme La Chaux-de-Fonds. Elles permettent, avec un investissement financièrement modeste et une mobilisation remarquable des services communaux (sports, infrastructures, sécurité notamment), à la fois d'animer la vie de la cité et, en particulier son centre ville, mais également d'enregistrer des retombées positives en terme de tourisme et d'image. A ce propos le Conseil communal tient à relayer les remarques très positives qu'il reçoit des organisateurs de ce type d'événements quant à la qualité de l'engagement et la disponibilité des services de notre ville en leur faveur ;

Hormis les projets qui sont déjà en cours d'étude et qui feront l'objet très prochainement de rapports au Conseil général (réhabilitation du Pavillon des sports, sécurité et accès de la Patinoire des Mélèzes et construction d'un terrain de football synthétique au Centre de la Charrière) la priorité sera mise ces prochaines années sur la réhabilitation ou la reconstruction de la Piscine des Mélèzes. Cette priorité répond aux trois critères évoqués ci-dessus. Tout d'abord il faut bien constater que ces installations, qui ont aujourd'hui plus de cinquante ans (1953), sont obsolètes. Le bassin principal et le bassin secondaire ne sont absolument plus étanches et la machinerie arrive elle aussi en fin de vie. Les vestiaires individuels (au sud) devront être démolis. Les vestiaires collectifs (piscine et patinoire) ont besoin d'une importante réhabilitation. Au surplus il sera indispensable de séparer les vestiaires de la piscine de ceux de la patinoire ce qui nécessitera une nouvelle construction. Enfin la demande en matière de sports d'eau est très forte. A ce jour tant les besoins scolaires que ceux de la population ou des sociétés ne sont pas couverts. Il manque dans notre région un bassin couvert de 50 mètres et dix lignes d'eau ainsi qu'un espace ludique et de bien-être.

A ce jour deux variantes sont encore en cours d'évaluation.

La première fait l'objet d'une préétude en collaboration avec la Ville du Locle (qui est également confrontée à la nécessité de rénover son installation) et l'association Biodôme. Il s'agira soit de réhabiliter les infrastructures existantes dans les deux villes en spécialisant les sites (piscine de plein air et ludique d'une part et piscine couverte 50 mètres et espace de bien-être d'autre part) soit de construire une nouvelle infrastructure commune aux deux villes.

La deuxième, en cas de non réalisation d'une des variantes décrites ci-dessus, consisterait à réhabiliter nos installations des Mélézes (bassin principal et secondaire, machinerie, vestiaires et couverture éventuelle).

### **Planification**

La planification indicative proposée, outre les priorités décrites ci-dessus, doit également prendre en compte deux éléments essentiels : les impératifs techniques (suivant la vétusté des installations et l'application de normes existantes) et les possibilités financières de notre ville. En fonction de ces critères elle peut se résumer comme suit :

- 2011 :
  - Réhabilitation du Pavillon des Sports ;
  - 1<sup>ère</sup> étape sécurité Patinoire des Mélézes ;
- 2012 :
  - 2<sup>ème</sup> étape sécurité Patinoire des Mélézes ;
  - Réalisation d'un terrain synthétique principal au Centre sportif de la Charrière ;
- 2013 - 2015:
  - Réhabilitation par étapes de la Piscine des Mélézes ou réalisation par étapes de Biodôme
- 2016 :
  - 1<sup>ère</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
- 2017 ... 2025 :
  - 2<sup>ème</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
  - 3<sup>ème</sup> étape réhabilitation du Centre sportif de la Charrière (tribunes, vestiaires, buvette, etc.)
  - Un nouveau complexe pour les sports de glace pour les montagnes neuchâteloises.

Chaque projet devra être étudié pour lui-même et, pour les plus importants d'entre eux, nécessitera de prévoir plusieurs étapes de réalisation. Cette manière de faire est conditionnée tant par les contraintes financières que par les capacités du service à concevoir les projets, préparer les rapports à soumettre au Conseil général, entamer et suivre les réalisations.

Le Conseil communal souligne que cette planification doit être comprise comme « un fil rouge », comme un plan directeur, et non comme un calendrier défini et contraignant. Elle dépendra évidemment des arbitrages qui sont nécessaires lors de l'élaboration de la planification financière, respectivement lors de l'établissement du budget annuel des investissements.

### **Préavis de la Commission des sports**

A l'occasion de sa séance du 17 novembre 2010 la Commission des sports a eu l'occasion de procéder à un très large débat en vue de la rédaction du présent rapport. Elle a été associée aux réflexions qui ont amené le Conseil communal à retenir les priorités et la planification décrite ci-dessus. Sur le fond elle partage les objectifs retenus par l'Exécutif.

Lors de sa séance du 18 janvier 2011, la Commission des sports a fait part de ses remerciements pour le travail effectué et souligné la qualité du rapport. A l'unanimité, elle vous invite à l'accepter.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation**

Le présent rapport d'information et la planification indicative qui en découle s'inscrit de la manière suivante dans les lignes prioritaires fixées dans le programme de législation.

#### **Relations extérieures**

Les démarches en cours entre les trois villes, l'Association des communes neuchâteloise et l'Etat de Neuchâtel (voir ci-dessous les collaborations intercommunales) s'inscrivent dans les objectifs de rapprochement institutionnel que visent le Conseil communal.

#### **Communication d'une image cohérente**

Réhabiliter nos infrastructures sportives et poursuivre la politique menée à ce jour qui vise à accueillir dans notre ville des manifestations sportives d'envergure régionale, nationale voire internationale, ne peut que contri-

buer positivement à renforcer l'image de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Signalons que cette seule année 2010 c'est près de 10'000 sportifs et accompagnants qui ont été accueillis chaleureusement durant l'été. Plus de 1400 coureurs ont traversé notre ville dans le cadre de « La Trotteuse Tissot » et plus de 40'000 personnes fréquentent chaque année le Centre sportif de La Charrière. Au-delà de l'événement sportif qui a attiré ces personnes dans notre ville, elles ont ainsi eu l'occasion de découvrir un site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

Durant trop longtemps, avant tout pour des raisons financières, la Ville a dû reporter et retarder l'entretien de nombreuses infrastructures. Ce retard énorme, accumulé, ne peut pas se poursuivre indéfiniment. Il convient donc d'élaborer des programmes pluriannuels de rattrapage dans toute une série de domaines et notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives.

En outre, nous rappelons ci-dessous les projets tels qu'ils figurent dans le programme de législation :

- *Réhabilitation complète de la piscine des Mélèzes :*
  - *En complémentarité avec le projet Biodôme, en commun avec Le Locle, la réhabilitation de la piscine doit être étudiée ;*
  - *Un tel projet implique la rénovation complète des bassins, la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 m. avec zone de détente et de bien-être, de nouveaux locaux pour le Service des sports, des garages, des ateliers, des locaux techniques, des bureaux etc.*
- *Rénovation des installations et terrains de football :*
  - *Il convient de procéder au remplacement du terrain synthétique des Forges et de réhabiliter complètement le terrain de La Charrière (conformément aux exigences de la Swiss football league).*
  - *La réhabilitation du terrain de la Charrière doit passer par la construction d'un nouveau terrain synthétique (déjà voté par le Conseil général en 2008), mais aussi par de nouveaux vestiaires, garages etc. Le Pavillon des Sports doit lui aussi être rénové (étanchéité du toit, isolation etc.)*

## **Subventions**

Dans ce rapport nous signalerons sans entrer dans les détails que pour toutes les infrastructures dédiées essentiellement au public et aux clubs, le fonds des sports, alimenté par la Loterie romande, participe habituellement à hauteur de 10% de l'investissement. Dans le cadre des constructions scolaires, l'État peut octroyer des subventions pouvant atteindre le 20% de l'investissement.

## **Conséquences sur les finances**

Le programme de réhabilitation nécessitera un effort de rattrapage constant avec un montant d'investissement moyen de l'ordre de 5 millions brut (crédit spéciaux et crédits à solliciter) par année pendant au moins 16 ans (voir annexe 3 : tableau financier récapitulatif). Ce montant sera influencé par les options retenues lors de l'analyse de chaque projet qui sera soumis au Conseil général. A titre d'exemple, en ce qui concerne la réhabilitation de la Piscine des Mélèzes, les deux options étudiées impliquent des investissements pour un montant compris entre 10 et 25 millions (part de la ville).

Les conséquences financières de chaque projet seront analysées tant du point de vue des charges d'investissements et de fonctionnement que du point de vue des recettes nouvelles. Une réflexion devra être menée sur les tarifs d'entrée et de locations, sur le potentiel représenté par une augmentation de la fréquentation. Par ailleurs le fait de réhabiliter des installations anciennes permet toujours de générer d'importantes économies en matière de coûts énergétiques. Il suffit pour s'en convaincre de se référer au remplacement des compresseurs de la Patinoire des Mélèzes.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

En principe, dès lors qu'il s'agit de réhabiliter des infrastructures existantes, il ne devrait pas y avoir de conséquences notables sur les ressources humaines. Une analyse devra se faire en fonction du choix de variante de nos piscines.

## **Collaboration intercommunale**

Les collaborations sont déjà effectives et régulières avec la Ville du Locle (prêt de matériel, échange d'expériences, organisation commune de manifestations, projet commun de réhabilitations de nos piscines) et elles sont sporadiques et ponctuelles avec la Ville de Neuchâtel.

Il convient aussi de signaler les réflexions en cours dans le cadre du contrat d'agglomération « RUN – Trois villes », en collaboration avec le Canton et l'Association des communes neuchâteloises visant à renforcer le rôle des communes dans le domaine de la politique des sports. Une charte de projet a été signée par les partenaires en juin 2010. Un mandat a été confié à l'Office fédéral des sports. Un rapport intermédiaire, basé sur un état des lieux, permettant d'identifier les domaines de compétences de l'Etat, des villes et des communes a été déposé. Il propose de nouvelles orientations visant à réattribuer des tâches aux communes et sera soumis aux autorités politiques d'ici le premier trimestre 2011.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) aspects environnementaux

Dans tous les travaux qui sont et seront entrepris, un accent important est mis sur les performances énergétiques (optimisation des consommations d'énergie, isolation des bâtiments, utilisation raisonnable de produit phytosanitaire).

### b) aspects sociaux

La réhabilitation des infrastructures sportives favorise une plus grande utilisation de celles-ci et, par conséquent, le bien-être général de la population sur les plans de la santé mentale et physique. Le sport, grâce aux conditions cadres offertes par la collectivité publique et à l'engagement remarquable des sociétés locales, contribue également à développer la vie sociale et l'intégration.

### c) aspects économiques

Entretenir son patrimoine c'est aussi contribuer à ne pas léguer aux générations futures des dettes trop lourdes à assumer. En ce sens le programme pluriannuel de réhabilitation décrit dans le présent rapport, programme conditionné également par les possibilités financières de notre ville, répond pleinement aux objectifs d'un développement durable.

Par ailleurs, lors de chaque adjudication de travaux, le Conseil communal tout en respectant la loi sur les marchés publics veillera, autant que faire se peut, à favoriser les entreprises locales ou régionales.

### **Classement du postulat**

Nous espérons que les réponses données dans le présent rapport auront été suffisamment exhaustives pour permettre le classement du postulat.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Laurent Kurth                      Thibault Castioni

Annexes :

1. Organigramme du Service des sports
2. Etat des lieux des infrastructures
3. Tableau financier récapitulatif